ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

CAUTION SIGNATAIRE DU PRESENT ENGAGEMENT : Nom et prénom : .....
Adresse : .....
ci-après « la caution»

LOCATAIRE (S) : * ..... /
* ..... /
* ...../
ci-après « le locataire ».

En cas de colocation : nom et prénom du colocataire dont le congé met fin à l'engagement de la caution au titre du présent acte : .....

RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION

Adresse du bien loué	8 RUE LAURENT GIAUME - E MARINA - 1 ier étage - Appt N°3 - 06000 NICE
Montant du loyer	536 €
Montant des charges	59 €
Durée du bail	3 ans

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions locatives décrites ci-dessus, la caution déclare se porter caution solidaire

- pour la durée du bail et de deux renouvellements éventuels soit jusqu'au 31 Aout 2019,
- et s'engage à ce titre au profit du bailleur, à satisfaire toutes les obligations du locataire, en renonçant au bénéfice de discussion et de division pour le paiement des loyers éventuellement révisés, ainsi que du paiement de toute indemnité d'occupation, de toutes charges récupérables, réparations locatives et de tous frais éventuels de procédure, lesdites obligations résultant du bail dont la caution reconnaît avoir reçu un exemplaire.

La caution confirme par conséquent avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de ses obligations en recopiant de sa main les mentions suivantes : ***« Je, soussigné,....., me porte caution solidaire sans bénéfice de division et de discussion jusqu'au .....,*** ***dans les termes ci-dessus pour le paiement du loyer s'élevant mensuellement à*** ..... **(en chiffres et en lettres),** ***révisable chaque année en fonction de l'indice IRL, ainsi que pour le paiement de toute indemnité d'occupation, de toutes charges récupérables, réparations locatives et de tous frais éventuels de procédure. Je confirme avoir pleinement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation que je souscris.***

Article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 : Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'agence reconnaît avoir recu l'acte de la caution en personne et procédé à la vérification de son identité:

Cachet de l'agence

A _____, le _____

Signature :

Le présent document doit être rempli de la main de la caution, qui devra justifier de son identité, dans les locaux de l'agence ou en présence de l'un de ses représentants.
Pour les personnes ne pouvant se déplacer, l'identité de la caution devra être certifié conforme par la mairie de leur domicile.